

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY

RÈGLEMENT 614-2021

Règlement décrétant des travaux d'entretien (dénéigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance

CONSIDÉRANT QUE l'article 70 de la Loi sur les compétences municipale (L.R.Q. c. C-47.1) stipule que la Municipalité peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants concernés;

CONSIDÉRANT l'acceptation de la majorité des contribuables intéressés aux travaux d'entretien de la rue du Hérisson, dont la liste est incluse en annexe A du présent règlement pour en faire partie intégrante;

CONSIDÉRANT la soumission au montant total de 1 994,76 \$ (coût net) pour un an, soit du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022;

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du 16 août 2021;

CONSIDÉRANT QU' un projet de règlement a été présenté et déposé à la séance ordinaire du 16 août 2021.

POUR CES MOTIFS,

2021-342

il est proposé par M. Sylvain Lévesque, appuyé par M<sup>me</sup> Michelle Joly et résolu unanimement que le conseil adopte le Règlement 614-2021 intitulé « Règlement décrétant des travaux d'entretien (dénéigement et sablage) de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance » et qu'il soit statué et décrété, par ce règlement, ce qui suit à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.

ARTICLE 2

Le conseil autorise l'exécution de travaux consistant dans le dénéigement et le sablage de la rue du Hérisson, désignée chemin de tolérance, au prix de 1 994,76 \$ (coût net) pour la période du 15 octobre 2021 au 15 avril 2022, le tout tel qu'il appert à la soumission de l'entreprise Dénéigement Raymond Poitras en date du 8 juillet 2021, incluse comme annexe B au présent règlement pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 3

Pour pourvoir au remboursement annuel du coût réel des travaux décrétés à l'article 2, il est exigé et il sera prélevée, de chaque propriétaire d'un bâtiment bénéficiant du service, situé en bordure des chemins concernés identifiés sur l'extrait du rôle d'évaluation inclus à l'annexe A du présent règlement, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire. Le montant de cette compensation sera établi en divisant le coût réel des travaux encourus par la Municipalité (taxes nettes) par le nombre de bâtiments dont les propriétaires sont assujettis au paiement de cette compensation.

RÈGLEMENT 614-2021 (suite)

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
et Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Maire

**CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)**

---

*Avis de motion :*

*Le 16 août 2021*

*Présentation et dépôt du projet de règlement :*

*Le 16 août 2021*

*Adoption du règlement :*

*Le 20 septembre 2021*

\_\_\_\_\_  
Directrice générale adjointe  
et Service du greffe

\_\_\_\_\_  
Maire

Code d'utilisation: 1000 Logement

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage	Profondeur	*Superficie	Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble	
7397-86-6640-0-000-0000	BILODEAU JOSEE 150 RUE DU HERISSON	30.48 m	101.8 m	3 837,90 M <sup>2</sup>	1	290 000	110 500	400 500	
7397-86-7385-0-000-0000	PILOTTE PIERRE 223 RUE PAUL-EMILE	121.92 m	30.48 m	3 460,40 M <sup>2</sup>	1	183 200	109 400	292 600	
7397-87-6772-0-000-0000	SAINTE-ONGE JOSEE 7710 RUE DES SAULES	48.57 m	30.48 m	1 706,30 M <sup>2</sup>	1	263 600	101 700	365 300	
7397-87-9210-0-000-0000	DEMERS DANIEL 124 RUE DU HERISSON	140.01 m	25.91 m	3 732,00 M <sup>2</sup>	1	199 900	110 200	310 100	
7397-97-2133-0-000-0000	BOYER MICHEL 7710 RUE DES SAULES	60.96 m	51.82 m	2 508,50 M <sup>2</sup>	1	178 300	18 400	196 700	
Nombre de dossiers pour le code d'utilisation (1000): 5				<b>Total:</b>	15 245,10 M <sup>2</sup>	5	1 115 000	450 200	1 565 200

Code d'utilisation: 4550 Rue et avenue pour l'accès local

Matricule	Propriétaire Emplacement	Frontage	Profondeur	*Superficie	Nbre log.	Valeur bâtiment	Valeur terrain	Valeur immeuble
7397-96-4683-0-000-0000	ROCHFORD HUGO 5055 RUE JOSEPH-A.-RODIER	9.27 m	114.3 m	1 038,20 M <sup>2</sup>	0	0	0	0
Nombre de dossiers pour le code d'utilisation (4550) 1				<b>Total:</b>	1 038,20 M <sup>2</sup>	0	0	0

<b>Nombre de dossiers: 6</b>				<b>Grand total:</b>	16 283,30 M <sup>2</sup>	5	1 115 000	450 200	1 565 200
------------------------------	--	--	--	---------------------	--------------------------	---	-----------	---------	-----------

MUNICIPALITÉ DE CHERTSEY  
 DÉNEIGEMENT ET SABLAGE SECTEUR 05  
 Appel d'offres sur invitations 2021-018

7. FORMULE DE SOUMISSION

Raison sociale : Déneigement  
 Adresse : 16200 Rte 335  
 Code postal : J0K 3K0 Courriel : rayexcavation@hotmail.com  
 Téléphone : 450 751 0949 Télécopieur : \_\_\_\_\_  
 Responsable autorisé : Raymond Poitras

**SOUMISSION**

CHEMINS	LONGUEUR	PRIX HIVER 2021-2022
Rue du Sous-Bois (chemin de tolérance)	150 m	1900 \$
✓ Rue du Hérisson (chemin de tolérance)	135 m	1900 \$
Rue Genest	230 m	1950 \$
Rue des Sarcelles/1 <sup>ère</sup> Ave Beaulac	350 m	2150 \$
Sous-total :		7.900 \$
TPS		395 \$
TVQ		788,03 \$
<b>Montant annuel total (taxes incluses) :</b>		<b>9083,03 \$</b>

Je, soussigné, Raymond Poitras, confirme avoir pris connaissance du devis et d'avoir pris toutes les informations nécessaires à la préparation de ma soumission. Je m'engage à respecter toutes les clauses du présent devis.

Signature : Raymond Poitras Date : 8 juillet 2021

Entreprise : Excavation Poitras